



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 5 FEVRIER 2009 à 20 H 30

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 23 janvier 2009

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Membres votants : 14 pour l'approbation des comptes administratifs de la Commune et du SEA  
15 pour tous les autres votes

**Présents** : Mmes et Mrs Maryannick GARIN, Maurice FROMENT, Jacques BONNIN, Marie-Thérèse PELLET, Ivan KIMMERLE, Armand BES, Maxime TAILLAND, Alain DIDIER, Sabine BARRAS, Pierre ARMAND, Lucie BOLIVAR, Olivier MAVIEL  
Claire ETUY, David BES, Emilien DEL PAPA,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Marie-Thérèse PELLET

La séance ouverte, Marie-Thérèse PELLET donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 4 décembre 2008. Celui-ci est signé ensuite par tous les conseillers.

Monsieur le Maire prend la parole pour faire deux déclarations en ces termes :

- « Dans un article faisant le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 04.12.2008, M. OMER, journaliste, a écrit que la municipalité avait informé Monsieur le Préfet de son souhait d'installer un couple de bergers sur le terrain que M. SAVEL voulait vendre à la collectivité.

Dans un article intitulé droit de réponse et publié dans la Tribune du 18.12.2008, M. HEURTEBISE précise « qu'il est inexact que la municipalité souhaite installer un couple de jeunes éleveurs sur ce terrain ».

Une fois de plus, M. HEURTEBISE, par presse interposée, diffame Monsieur le Maire en niant la sincérité de ses déclarations faites en réunion plénière du conseil.

Afin de rétablir la vérité je vais vous lire le courrier adressé à Monsieur le Préfet.

Que pour ce donner bonne conscience M. HEURTEBISE ne reconnaisse que ce qui l'arrange, c'est son choix, qu'il utilise la presse pour discréditer la municipalité, ce n'est pas acceptable et nous ne l'acceptons pas. »

- « M. HEURTEBISE s'est plaint auprès de Monsieur le Sous Préfet que des sujets étaient abordés en réunion plénière du conseil municipal alors qu'ils n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour.

En conséquence, je prierai le public de bien vouloir sortir sitôt l'ordre du jour épuisé et la réunion plénière terminée. Je demanderai cependant aux conseillers de rester afin de les tenir informer des affaires courantes. »

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNE

Présentés dans le détail par Monsieur le Maire, les résultats comptables de l'exercice 2008 sont résumés ci-dessous :

Section du budget	Excédent	Déficit
Fonctionnement	316 184,06	
Investissement		77 258,90
Résultat global	238 925,16	

Monsieur le Maire s'étant retiré, Maurice FROMENT, 1<sup>er</sup> adjoint, invite les conseillers à voter :  
Le compte administratif 2008 de la commune est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT (SEA)**

Monsieur le Maire présente article par article les résultats comptables de l'exercice 2008. Il ajoute que l'important excédent global de clôture est dû essentiellement à la non réalisation de la station d'épuration du village. Ces résultats sont résumés ci-dessous :

Section du budget	Excédent	Déficit
Fonctionnement	169 274,76	
Investissement	17 450,35	
Résultat global	186 725,11	

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, et sur invitation à voter de Maurice FROMENT, les conseillers approuvent à l'unanimité le compte administratif 2008 du SEA et le signent.

### **ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED), reçu le 16 décembre 2008, lui notifiant la délibération du comité syndical du 21 novembre 2008 relative à l'actualisation des statuts du syndicat.

- La principale modification statutaire concerne l'instauration d'une compétence optionnelle dans le domaine des réseaux de distribution de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables, en particulier le bois.

La commune de Clansayes adhère au Syndicat départemental en tant que membre du Syndicat Intercommunal d'Energies du Tricastin (SIET).

Toutefois, s'agissant en l'espèce d'une compétence optionnelle, les communes membres d'un Syndicat Intercommunal d'Energies pourront adhérer directement à la compétence réseaux de chaleur ainsi proposée par le syndicat départemental.

L'actualisation permettra aussi de mieux répondre aux sollicitations des collectivités Drômoises dans les secteurs en connexion directe avec l'objet syndical, notamment dans la maîtrise de l'énergie.

- Il est envisagé de supprimer la compétence optionnelle « réseaux câblés », jamais activée.

- Enfin, il est proposé de limiter à dix le nombre de délégués au Comité Syndical pour une collectivité.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales (CGCT), le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral. Les communes désireuses de souscrire effectivement à cette compétence pourront ensuite, à tout moment, activer ce transfert, après entretien préalable avec le Syndicat Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDED telle qu'exposée ci-dessus.

### **ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE GEORGES BESSE II ET DU PERIMETRE DE L'INB N° 168 SUR LE SITE DE TRICASTIN**

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de ce projet qui a fait l'objet d'une enquête publique du 22 décembre 2008 au 30 janvier 2009 inclus.

Il ajoute que le Conseil Municipal est invité à formuler son avis sur le projet en cause.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que la population, sensibilisée à l'environnement du site nucléaire de Tricastin, n'a manifesté aucune observation sur ce projet lors de l'enquête publique,
- Considérant par ailleurs que ce projet est très important dans le cadre du développement économique de notre territoire,
- Donne un avis favorable à la modification de l'Installation Nucléaire de Base Georges Besse II, et à la Modification du périmètre de l'INB n° 168.

### **RETRAIT DE LA COMMUNE DE SOLERIEUX DE LA COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE DU SIVOM**

Monsieur le Maire informe que la commune de Solérieux souhaite se retirer de la compétence enfance jeunesse du SIVOM et donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SIVOM en date du 17/12/2008 donnant accord sur ce retrait.

Il rappelle qu'une fois la décision du comité syndical prise, les conseils municipaux de l'ensemble des communes adhérentes au SIVOM ont trois mois pour se prononcer à leur tour.

Le retrait de la compétence est alors subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimés dans les conditions de majorité requises (à savoir les 2/3 des communes présentant plus de la moitié de la population totale du SIVOM ou la moitié des communes présentant plus des 2/3 de la population totale du SIVOM).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le retrait de la compétence enfance jeunesse du SIVOM pour la Commune de Solérieux.

### **PROJET DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JEUNESSE ET RECONSTRUCTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES BENEVOLES**

Monsieur le Maire expose les modalités de fonctionnement de l'association Jeunesse et Reconstruction en rappelant que celle-ci a déjà œuvré pour le compte de la commune par le passé :

Des chantiers de jeunes bénévoles permettent de réunir sur une période de 3 semaines une quinzaine de volontaires de toutes nationalités, motivés pour aider une commune à améliorer son cadre de vie, et désireux de rencontrer et échanger avec la population locale.

Ce partenariat est concrétisé par une convention fixant les conditions d'accueil à charge de la commune et la participation financière de la commune estimée à 3000 €.

Dans ces conditions, des travaux de nettoyage et débroussaillage du village et des chemins pédestres pourraient être envisagés cet été.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 H 05

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 10 février 2009